



Optimiser les clauses bénéficiaires de mon contrat d'assurance-vie

L'assurance-vie permet d'optimiser la transmission de son patrimoine en réduisant les droits de succession. Il faut cependant veiller à ce que la clause bénéficiaire, cœur du contrat, soit correctement rédigée afin que les capitaux décès parviennent aux bénéficiaires de votre choix et de garantir la rapidité du règlement.

Pourquoi modifier sa clause bénéficiaire ?

La clause bénéficiaire assure la transmission des capitaux-décès à la ou les personnes que vous aurez désignées. La rédaction de cette clause doit être adaptée à votre situation et devra être révisée en fonction des évolutions de votre vie personnelle et patrimoniale. En plus de la désignation nominative du bénéficiaire, le démembrement de la clause peut être envisagé pour satisfaire chacun (l'usufruit pour le conjoint et la nue-propriété pour ses enfants par exemple) ou encore pour prévoir une acceptation partielle.

Notre mission comprend :

- Le conseil dans l'optimisation de la clause bénéficiaire d'assurance-vie
- L'assistance dans la rédaction de cette dernière

Nos tarifs

Sur devis préalable

Contactez-nous pour obtenir une offre personnalisée